

**Rapport public réalisé en application
de l'article L. 221-5 du code monétaire et financier**

**Emploi des ressources collectées au titre du livret A
et du livret de développement durable et solidaire
et non centralisées auprès du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts**

Aux termes de la loi (article L. 221-5 du code monétaire et financier) et de ses mesures d'application, les banques distribuant le livret A ou le livret de développement durable et solidaire (LDDS) rendent public annuellement un rapport présentant l'emploi des ressources collectées au titre de ces deux livrets et qui ne sont pas centralisées à la Caisse des Dépôts.

Les ressources et emplois de ces livrets d'épargne en 2020, 2021 et 2022 se présentent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2020	2021	2022
RESSOURCES			
Encours totaux de livret A + LDDS	73 101	74 164	77 011
- Dont encours centralisés	64 360	62 031	61 416
- Dont encours non centralisés	8 741	12 133	15 595
EMPLOIS			
Encours de prêts aux petites et moyennes entreprises	11 471	11 281	12 169
Encours total des financements destinés aux projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique	10 564	11 742	13 423
Encours total des financements destinés à financer les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)	729	936	1 422

Pour La Banque Postale, les encours des livrets A et des LDDS non centralisés auprès du Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts représentaient à fin 2022 15,59 milliards d'euros, soit un peu plus de 20 % des encours globaux de ces livrets détenus par les clients de la banque.

Ces encours sont inscrits au bilan de La Banque Postale.

En termes d'emplois, les prêts destinés aux TPE et PME s'élèvent en 2022 à 12,17 milliards d'euros, les financements de projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique représentent 13,42 milliards d'euros et les financements attribués aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)¹ s'élèvent à 1,42 milliard d'euros.

En proportion des encours de livret A et LDDS non centralisés, ces emplois sont les suivants :

- les prêts aux TPE et PME représentent 78 % des encours ;
- les financements de projets contribuant à la transition énergétique représentent 86 % des encours ;
- les financements d'entreprises de l'ESS représentent 9,1 % des encours.

Les pourcentages d'emplois pour les financements de projets contribuant à la transition énergétique et au financement des entreprises de l'ESS sont supérieurs aux obligations réglementaires, qui sont respectivement de 10 % et 5 %.

¹ La liste des entreprises relevant de l'ESS est tenue par les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et figure sur le site de l'Observatoire national de l'ESS (<https://ess-france.org/fr/la-liste-des-entreprises-de-less>).

Concernant les encours de prêts aux TPE et PME, le pourcentage est inférieur de 2 points au seuil réglementaire. Il est précisé que depuis 2018, La Banque Postale, qui centralisait auparavant la totalité des dépôts des livrets A et des LDDS auprès de la Caisse des Dépôts, est inscrite dans une trajectoire décennale de décentralisation de ces dépôts dans le cadre d'une convergence globale des taux de centralisation à 59,5%. Pour l'année 2022, cette évolution, conjuguée à la forte attractivité du livret A, s'est traduite par un accroissement de 3,46 milliards d'euros des encours décentralisés inscrits au bilan de La Banque Postale.

Il est précisé ici que La Banque Postale ne déclare dans ce document annuel que les financements qui peuvent être de façon indiscutable (piste d'audit) attribués aux trois objets de financements précités.